

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{tes}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 23 JANVIER 1846

La discussion générale de l'adresse ne peut que rarement avoir de l'importance : elle sert en quelque sorte de préliminaire au véritable débat. Chaque opinion envoie à la tribune l'un de ses organes, qui disserte sur l'ensemble de la politique ministérielle ; chacun se place à son point de vue, chacun dit son opinion sur les hommes et sur les choses, et comme les orateurs ne font guère que répéter les opinions déjà débattues par la presse, comme les points précis de la politique ne sont point controversés, il s'ensuit qu'on ne se passionne guère pour les idées qui se produisent ainsi. Faudrait-il pour cela supprimer toute discussion générale ? Nous ne le pensons pas. De même qu'il est bon que tous les faits spéciaux soient examinés séparément, de même il est bon aussi qu'on éclaire le pays sur l'ensemble de ces faits.

Que reproche-t-on depuis plusieurs années au gouvernement ? De fléchir le genou devant l'étranger, et de nous faire subir sa politique extérieure au moyen de l'intimidation et de la corruption à l'intérieur. Sur tous les bords de l'opposition on est d'accord sur ce point, MM. Ledru-Rollin, de Lamartine, Barrot et Berryer nous le prouvent chaque jour par leurs actes et par leurs discours ; tous veulent donc modifier la politique actuelle, que l'honorable M. de Lamartine a appelée avec raison *la pensée du règne*. Aussi, M. Corne pour la gauche, M. Duvergier de Hauranne pour le tiers-parti, M. Ledru-Rollin pour l'extrême gauche, se sont-ils parfaitement entendus pour prouver que la politique du gouvernement est sans force et sans dignité au dehors, tandis qu'elle est violente et corruptrice au dedans. Nous avons même vu deux députés fort timides, qui touchent de fort près au parti conservateur, protester assez énergiquement contre les moyens de corruption dont on se sert pour asservir le corps électoral. M. Leyraud a porté à la tribune des révélations importantes sur les fraudes qu'on emploie pour dénaturer les listes électorales, sur les menaces des agents de l'autorité pour obtenir des voix. Il nous a appris que dans le département de la Creuse des nominations judiciaires avaient été faites en vue de récompenser des services électoraux. Le ministère a protesté par l'organe de M. Duchétil contre les accusations de M. Leyraud ; on sait ce que valent ces protestations.

Nous avons eu, il y a quelque temps, l'occasion de nous expliquer sur un dissentiment qui s'est produit entre deux honorables du parti de l'extrême gauche. Nous voulons parler de MM. Ledru-Rollin et Garnier-Pagès. Tous deux sont parfaitement unis pour blâmer la politique ministérielle, mais l'un et l'autre diffèrent quant aux moyens à employer pour la combattre. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce qui les sépare l'un de l'autre, c'est une question de voies et moyens ; les principes n'y sont pour rien. M. Ledru-Rollin ne veut pas qu'on laisse la gauche contracter alliance avec le tiers-parti. M. Garnier-Pagès veut qu'on ne fasse pas obstacle à cette union et qu'on lui prête

même appui pour renverser le ministère. M. Ledru-Rollin a cru devoir exposer à la tribune sa manière de juger la coalition Thiers et Barrot, et il l'a fait avec précision, avec vigueur et même avec talent ; il a rappelé tous les actes funestes qui se sont accomplis avec le concours de M. Thiers, et il a en même temps énoncé les nombreuses concessions que ce personnage a obtenues de la gauche à diverses reprises.

M. Ledru-Rollin a été véridique ; on ne peut pas même lui reprocher d'avoir exagéré aucun des faits qui ont servi de base à son argumentation. Mais n'a-t-il pas, en cette circonstance, mis obstacle, sans grande utilité, à la chute prochaine d'un ministère dangereux pour le pays, et que nous tenons à voir promptement renversé ? Nous l'avons déjà dit, dans cette question nous ne considérons ni M. Thiers, ni M. Guizot, ni même M. Molé, mais le système qui pèse sur nous. Nous savons bien qu'un nouveau ministère n'amènera pas une grande modification à l'état de choses actuel ; cependant nous serions bien aises de voir la pensée du règne contrainte enfin de laisser tomber l'homme de Gand. Pour nous, la chambre nous préoccupe peu, c'est la cour qui excite avant tout nos défiances, et toutes les fois que nous verrons déjouer ses combinaisons, nous croirons avoir obtenu un avantage.

Si M. Ledru-Rollin veut bien y réfléchir quelque peu, il finira sans doute par comprendre pour quels motifs nous voyons sans déplaisir la gauche et le centre gauche s'unir pour combattre M. Guizot. Nous savons bien que nous aurons encore à réagir contre la politique de ceux qui le remplaceront, nous y sommes préparés ; mais nous savons aussi que tout système entamé sur un seul point peut tout-à-coup être ébranlé et crouler sur sa base. Ce sont des points sur lesquels nous reviendrons.

La discussion générale de l'adresse a continué dans la séance du 21. C'est M. Duvergier de Hauranne qui a occupé le premier la tribune ; on doit dire qu'il l'a fait avec esprit et habileté. Il a su prouver d'une manière irréfutable que la politique actuelle va toujours en s'exagérant, qu'il y a moins de libéralisme dans le gouvernement en 1846 qu'il n'y en avait en 1850 et en 1854, alors que la guerre civile déchirait la patrie. C'est positivement ce que nous répétons chaque jour, et ce que nous cherchons aussi, de notre côté, à démontrer rigoureusement. Les assertions de M. Duvergier de Hauranne viennent admirablement corroborer les nôtres.

ESSAI SUR LA QUESTION DES RÉFORMES SOCIALES (1).

III.

Du Crédit.

(Suite.)

Créer le signe représentatif, c'est sortir du néant le capital fictif, dont l'apparition a pour conséquence de diminuer la valeur du capital réel. Multiplier la monnaie d'or et d'argent est une opération

(1) Voir le Censeur des 18 et 20 janvier.

tion qui paraît sans danger, parce que les métaux qui la composent ont une valeur indépendante de cette destination, et que, par conséquent, elle est justement regardée, non comme une représentation du capital, mais comme un capital même dont la valeur restera proportionnée à son utilité ; tandis que produire un signe qui n'a pas de correspondant, c'est donner sur le total des richesses communes un titre qui n'est fondé sur rien, c'est, en définitive ; une véritable spoliation au profit de ceux à qui ce droit est conféré. Loin de faire jouir du crédit les classes plus ou moins dépourvues, on impose, au contraire, aux plus pauvres l'obligation de commanditer gratuitement les plus riches. Par cette méthode, on obtient, il est vrai, une surexcitation industrielle digne de remarque, et dont les résultats magiques ont ébloui les yeux, fasciné les imaginations ; mais on ne s'aperçoit pas à quel prix ils sont achetés.

Les forces productives, augmentées encore entre les mains où elles étaient déjà accumulées, ont rendu plus dangereuses pour les petites bourses les chances de la concurrence, et, par l'insuffisance de leurs ressources et la médiocrité de leur mise, anéanti pour elles les bienfaits de l'association. Plus l'industrie manufacturière se concentrera par suite de cette impulsion, plus l'ouvrier sera à la merci de la cupidité, plus il sera exploité impitoyablement. Les grandes entreprises absorberont tout ; les petites végéteront ou périront misérablement. La puissance du capital, doublée, triplée à la volonté des grands dispensateurs du crédit, avilira de plus en plus les épargnes de l'ouvrier, l'humble fortune du petit capitaliste, et, au lieu de s'avancer vers un ordre de choses plus favorable à l'égalité, la société perdra peu à peu toutes les conquêtes de la philosophie, et verra, sous une nouvelle forme, renaître dans son sein la féodalité. Le travailleur se trouvera à la merci d'un petit nombre d'entrepreneurs millionnaires qui seuls pourront les employer avec fruit, et qui régleront arbitrairement le tarif des salaires, selon qu'ils seront plus ou moins aiguillonnés par le désir d'accroître leurs profits.

C'est une idée accréditée que nos banques favorisent le commerce et sont avantageuses pour tous, et chacun, sans y réfléchir beaucoup, s'empresse de propager cette erreur. On ne veut pas voir qu'elles n'ont escompté que le papier revêtu des meilleures signatures, et qu'ainsi elles ne sont secourables qu'aux premières maisons, auxquelles, par ce moyen, elles fournissent de nouvelles armes pour combattre leur rivales et les écraser. L'appréciation des services rendus par ces établissements, au point de vue des intérêts particuliers, ne saurait être que relative à la proportion dans laquelle chacun est favorisé. Il est évident que si deux entreprises sont en butte, et que le crédit de l'une soit triplé, tandis que celui de sa concurrente ne sera que doublé, la première, opérant sur des masses plus considérables, pourra, en baissant ses prix, mettre la seconde dans l'impossibilité de se soutenir et réaliser encore d'assez beaux bénéfices. Néanmoins, c'est l'ouvrier qui éprouvera le plus douloureux contre-coup.

La multiplication du numéraire entraîne sa dépréciation, et fait, par contre, hausser le prix des denrées ; mais en même temps que ce mouvement opère, la direction de l'industrie se concentrant de plus en plus aux mains de ceux en faveur desquels de nouveaux capitaux auront été créés, et, par suite, la main-d'œuvre tendant à se réduire progressivement, les subsistances augmenteront et le salaire diminuera.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 JANVIER.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

(Suite et fin.)

CHANT XIII. — La machine immense qui foudroyait les remparts a été réduite en cendres par Argant et Clorinde, mais les chrétiens n'ont rien perdu de leur courage. N'ont-ils pas près d'eux une forêt qui leur fournira des matériaux pour la construction de nouvelles machines ? Ismen veut employer tous les secrets de son art pour leur ôter l'usage de cette forêt dont le poète fait ici une belle description. Il évoque les démons, et la forêt devient enchantée. En vain Godefroy envoie des travailleurs pour abattre des arbres, ils ne peuvent pénétrer dans la forêt et reculent de frayeur ; en vain pendant trois jours les plus vaillants de l'armée tentent d'approcher, ils sentent leur courage faillir et reviennent épouvantés. Tandis qu'ils sont ainsi dans le désespoir, Tancrede, après avoir rendu les derniers honneurs à Clorinde, se présente, pénètre dans la forêt qui paraît tout en feu ; mais dès que le héros a touché ces flammes, elles se dissipent, et dès lors nul obstacle n'arrête ses pas. Il rencontre enfin un haut cyprès sur lequel sont gravés des signes égyptiens et des caractères syriaques. De son épée il frappe ce cyprès, mais soudain il voit du sang couler par l'ouverture qu'il vient de faire ; des gémissements plaintifs et mal articulés semblent sortir du fond d'un tombeau, une voix lui parle : c'est Clorinde qui lui apprend que tous les guerriers chrétiens ou infidèles qui sont morts sous les murs de Jérusalem sont ici retenus, et que celui-là serait homicide qui oserait couper de ces bois. Ainsi, Virgile, au commencement du troisième livre de l'*Enéide*, nous montre Enée, qui vient de fonder une ville sur les rivages de la Thrace, vis-à-vis de la Troade, saisi de frayeur à l'aspect d'un sang noir qui découlait des racines des arbrisseaux qu'il arrachait pour parer les autels des dieux ; une voix et des gémissements semblaient sortir de ce lieu : c'était la voix de Polydore, prince troyen, égorgé en ce lieu par l'avare Polymestor, roi de Thrace. Tancrede frémit et cède enfin. L'épée avec laquelle il avait frappé le cyprès avait été emportée hors de la forêt par un vent impétueux ; il la retrouve en sortant de la forêt. De retour au camp, il déclare à Godefroy que tout ce qu'on lui a dit de la forêt est malheureusement trop vrai. Une grande sécheresse vient désoler les guerriers chrétiens ; le chef des Grecs quitte l'armée ; tous parlent de retourner en Europe ; les courages sont abattus. Dans cette triste perplexité, Godefroy adresse des prières à Dieu ; il invoque pour son armée. L'éternel le rassure, fait un signe de tête, dit le poète, et soudain les cieux et toutes les sphères célestes tremblent, l'air frémit de respect, les plaines de l'Océan, les montagnes, les abîmes sont ébranlés, et la pluie, tombant en abondance, fait descendre la joie dans le cœur des croisés. Virgile avait dit en parlant de Jupiter :

Annuit, et totum nutu tremefecit Olympum,

vers qui n'était que l'exacte traduction d'un vers sublime du grand Homère.

Le chant XIV et les deux suivants sont consacrés au récit du voyage entrepris pour rechercher Renaud. Au commencement de ce chant, Hugues apparaît à Godefroy. Trois fois le héros essaie de le presser contre son cœur, et trois fois l'ombre échappe à ses embrassements. « Je ne suis point, lui dit Hugues, comme autrefois revêtu d'un corps terrestre ; tu ne vois qu'une forme impalpable. Combien sont vils les motifs qui, là-bas, déterminent les actions et les vertus des mortels ! Dans quel cercle étroit, dans quelle solitude l'homme étale-t-il son faste ! » Le Tasse a imité dans ce passage le grand orateur romain qui, dans le *Song de Scipion*, fait dire au premier africain, apparaissant en songe au fils de Paul-Émile, au second africain, que la gloire, l'ambition, les honneurs ne servent de rien. Hugues déclare à Godefroy que Renaud seul pourra entrer dans la forêt enchantée et faire cesser les prodiges. On convient d'envoyer deux messagers à la recherche de ce guerrier. Mais au moment de leur départ, et tandis qu'ils pensaient se rendre d'abord auprès de Bohémond, dans l'espérance de le rencontrer à Nice, l'ermite Pierre, animé d'un esprit prophétique, leur ordonne de se rendre du côté d'Ascalon, sur les rives d'un fleuve, où ils rencontreront un mystérieux vieillard qui leur déclarera le lieu que Renaud habite et leur donnera les moyens d'arriver jusqu'à lui. Ils partent, se dirigent du côté d'Ascalon, arrivent sur les bords d'un fleuve ; là, ils trouvent le vieillard dont l'ermite Pierre leur avait parlé. Il leur prend par la main et les fait entrer dans le fleuve dont les eaux se retirent pour leur laisser passage, et ils pénètrent ensemble dans une grotte, habitation du vieillard. Là, ils voient la source de tous les fleuves. De même le berger Aristée, au quatrième livre des *Georgiques*, pénètre dans la grotte de Cyrène, sa mère, et là, il voit aussi la source de tous les fleuves. Le vieillard apprend aux deux messagers qu'il est un sage, qu'il a été baptisé par Pierre-l'Ermitte, et qu'il les attendait depuis longtemps. Il leur raconte que Renaud, après avoir délivré les cinquante guerriers, avait quitté son armure, et s'était revêtu de celle d'un infidèle, sans doute parce qu'il croyait marcher inconnu sous de moins illustres marques ; que la magicienne Armide avait pris ces armes sur la rive du fleuve, où elle prévoyait qu'une troupe de chrétiens devait bientôt se rendre ; que, grâce à ses artificieux enchantements, elle parvint à s'emparer de la personne de celui dont elle avait juré la perte, en repréailles du tort qu'il lui avait fait en arrachant de son pouvoir les cinquante guerriers ; que la fureur avait bientôt fait place à l'amour, et qu'elle l'avait emmené avec elle dans un char.

On peut reprocher au Tasse d'avoir trop prodigué les récits, et pas assez les actions, les tableaux. Il a été admirable lorsqu'il nous a montré Renaud s'endormant et une jeune nymphe lui apparaissant en songe et lui chantant des airs mélodieux. Les trois stances LX, LXI, LXII sont harmonieuses, pleines de fraîcheur et de volupté. A la fin du chant, le vieillard, après avoir donné aux deux messagers des conseils pour la réussite de leur entreprise, les invite à se reposer cette nuit dans sa grotte.

CHANT XV. — Au lever de l'aurore, le sage donne aux deux guerriers tout ce qui pourra les faire triompher des enchantements d'Armide, un bouclier de diamant pour Renaud et une baguette d'or. Ils retournent au lit du fleuve, dont l'onde les porte et les soulève, dit le Tasse, comme une feuille légère qu'a abattue la tempête, et qui d'elle-même se soutient sur

sa surface. Le fleuve les dépose sur un rivage. Là, ils aperçoivent le guide que leur a promis le vieillard. Une femme, qui représente ici la Sagesse comme Armide représente la Volupté, est assise sur la poupe d'une nacelle. Ils y entrent, et leur voyage commence. C'est un mérite du Tasse d'avoir entremêlé ses fictions de faits historiques et géographiques. Depuis la stance VI jusqu'à la stance XLIV, les deux guerriers, assis dans la nacelle qui glisse pour ainsi dire sur les eaux, traversent pendant quatre jours la Méditerranée. Ils passent en face des ruines de Carthage. Là, le poète a su tirer un bon parti de la réponse de Marius à l'envoyé du préteur d'Utique. Ils pénètrent dans le grand Océan. Leur conductrice leur annonce que ces plaines immenses d'eau, jusqu'alors inconnues, seront un jour parcourues par le plus hardi des navigateurs ; elle salue dans l'avenir Christophe Colomb. Enfin, la nacelle touche aux rivages des îles Fortunées. Ces îles sont les Canaries. Les voyages d'Ulysse donnés par l'Odyssée d'Homère ont été embellis par l'imagination des poètes, et Ulysse a fini par devenir le type du navigateur, non seulement dans les pays connus, mais même dans les pays inconnus. Le rivage où abordent les deux messagers est une reminiscence du rivage de Carthage où aborde Enée dans le 1^{er} livre de l'*Enéide*. Ils doivent gravir une montagne abandonnée où vit Armide. Les monstres se multiplient devant eux, mais la verge d'or les met en fuite. Ils triomphent des neiges et des glaces, surmontent des sentiers pénibles et escarpés. Ils trouvent enfin un beau ciel, une douce température, un parterre émaillé de fleurs, un ruisseau dans les eaux duquel ils aperçoivent des nymphes. A la stance LX il y a la description d'une belle nymphe qui leur chante un air mélodieux.

Le chant XVI commence par la belle description des jardins d'Armide. Les deux guerriers rencontrent un vaste palais, aux cents portes d'argent ciselé, roulant sur des gonds de fer le plus pur, et représentant différents sujets de sculpture, parmi lesquels ils trouvent, on ne sait trop pourquoi, la bataille de Pharsale. Dans ce vaste édifice sont les jardins enchantés d'Armide, véritable labyrinthe. Les stances XIV et XV sont imitées de la belle idylle en distiques latins du poète Ausone, idylle intitulée *Rose*. Les jardins d'Alcinous, dans Homère, ont fourni quelques idées au Tasse. Ils aperçoivent enfin les deux amants, dont le poète fait une description un peu trop longue. Cette description nous rappelle le commencement du poème *De natura rerum*, où Lucrèce peint Mars reposant sur le sein de Vénus ; vers qui n'ont jamais été surpassés par Virgile lui-même. Armide a une ceinture qui n'est autre que celle qui, d'après Homère, servit à Vénus pour endormir Jupiter sur l'Ida. Armide quitte un instant Renaud ; alors les deux envoyés se montrent au héros déchu, lui mettent devant les yeux ce bouclier que leur a remis le vieillard, bouclier dans lequel il se voit tel qu'il est, comme dans un miroir fidèle. A cette vue, Renaud paraît se réveiller et sortir d'un sommeil léthargique, il a honte de lui-même, il se lève et suit les deux guerriers.

Le poète nous dépeint ensuite la douleur et le désespoir d'Armide, qui aimait réellement Renaud. Ses enchantements sont vains ; son amant lui échappe. Elle vole à sa suite et le rejoint sur le rivage. Les trois discours d'Armide ont leur modèle dans les trois discours de Didon à Énée. Renaud est sourd à ses paroles. La réponse qu'il lui fait intéresse plus que celle d'Énée à Didon. Si le caractère de Didon est supérieur, dans Virgile, pour

Une fois entrée dans cette voie, l'industrie n'aura plus qu'à calculer le nombre d'hommes qu'elle est strictement forcée d'entretenir, et à laisser mourir les autres comme des instruments inutiles; le vœu de la nation sera méconnu, l'ordre interverti; l'accroissement des richesses deviendra le but de la société, le malheur de l'homme en sera le moyen. On nous accusera de forcer le tableau et d'exagérer les couleurs; on dira que nous outrons les conséquences d'une chose bonne en elle-même et généralement reconnue comme telle. A cela nous répondrons, pour ne pas encourir ce reproche: Le privilège des banques ne dut-il entraîner à sa suite que la centième partie des maux que nous signalons, ce serait déjà trop. Quand le pouvoir agit, ce ne peut être qu'au nom de l'intérêt général, pour défendre l'ordre, et non pour le troubler; son intervention ne doit être signalée que par des bienfaits. Si la confiance accordée au papier-monnaie est surtout attachée à la surveillance de l'Etat, à la garantie de la loi, à la police qui en modère l'émission, les produits de cette ressource, créée et maintenue par son fait, sont bien réellement sa propriété, celle de tous les citoyens. Pourquoi s'en départir en faveur de quelques uns et en priver la communauté, surtout lorsqu'il est démontré que la cession de ce privilège porte une atteinte mortelle à la liberté et à la propriété de ceux qui en sont exclus? Si en même temps nous reconnaissons que le capital ne donne droit qu'à un revenu déterminé, au-delà duquel commence l'usure, nous ne pouvons nous refuser à accepter comme une nécessité protectrice de la morale, sans laquelle la liberté dégénère en licence, une institution destinée à régler le taux de l'intérêt. Si enfin nous admettons que chaque homme a droit en naissant à l'exploitation d'une partie du capital national proportionnée à sa capacité et suffisante pour lui garantir en travaillant la possibilité de vivre libre, nous ne pouvons qu'appeler la sollicitude du gouvernement sur les moyens de satisfaire cette exigence, lors même que nous ne serions pas convaincus de sa légitimité; le sentiment de fraternité, qui se fait comprendre même de ceux qui ne le ressentent pas, nous en impose l'obligation.

Pour ceux qui adoptent seulement un des motifs que nous venons de déduire, l'obligation du privilège actif des banques et la création d'une institution de crédit vraiment nationale sont également à désirer. Cette création, nous le sentons, présente de graves difficultés. Les fondateurs ne pourraient pas compter de la voir s'élever tout de suite à la hauteur de sa destination et remplir dès le début toutes leurs espérances. La banque nationale ne pourrait rien sans la confiance publique. L'importance de ses opérations serait basée sur le chiffre des dépôts versés dans ses caisses; pour ne jeter aucune perturbation dans la marche des affaires, aucune inquiétude dans les esprits, elle devrait attendre patiemment le concours des capitaux et s'appliquer à les attirer par la sagesse de son administration. Si l'on en juge par la faveur dont jouissent les fonds publics, les capitalistes qui cherchent une sécurité profonde, ceux que la spéculation ne tente pas, ceux qui ont besoin de toucher exactement leurs revenus, ne tarderaient pas à lui confier leurs fonds. Il n'en est pas un qui ne s'estimât heureux d'accepter un mode de placement offrant aux prêteurs toutes les garanties désirables avec la facilité de disposer de son argent sans frais ni formalités, selon ses convenances. L'affluence toujours croissante des capitaux dans les caisses d'épargne, affluence pourtant restreinte par la fixation de la quotité des versements, prouve que la confiance est déjà toute acquise aux établissements que garantit la moralité publique.

L'expérience confirmerait ces dispositions chez un peuple libre, habitué à regarder chacun des citoyens comme solidairement responsable d'un dépôt confié à la bonne foi de tous et mis sous la sauvegarde de la nation. Toutefois, cet établissement aurait besoin d'être entouré de toutes les mesures que pourrait suggérer la prévoyance pour accroître les motifs de sécurité et repousser jusqu'à l'ombre du soupçon. Son administration devrait être isolée, indépendante du pouvoir exécutif et de ses agents, et surveillée assiduellement par une commission élue par la chambre des députés, obligée de rendre un compte public tous les mois. L'étendue et la nature de ses opérations, soit avec le trésor, soit avec les particuliers, serait réglée invariablement par la loi et ne pourrait être modifiée que par elle. Des succursales établies dans chaque département, sous la direction de régents nommés par l'administration centrale, et la surveillance des chambres de commerce, qui ne se-

raient plus le fruit du monopole, agiraient conformément à l'impulsion donnée par le pouvoir représentatif, et répartiraient entre toutes les localités, selon les besoins qui se feraient sentir, les bienfaits du crédit. Pour remplacer les caisses d'épargne et soulager le trésor d'un dépôt onéreux pour lui, la banque aurait un comptoir spécial où seraient reçus les versements depuis 1 fr. jusqu'à 300 f. Les fonds déposés à ce comptoir donneraient droit à un intérêt de quatre pour cent, mais chaque compte courant ne pourrait s'élever au-dessus de... (La suite à un prochain numéro.)

Chambre des Députés

Fin de la séance du 20 janvier.

M. LHERBETTE: J'avais demandé la parole au moment où il a été fait allusion à un discours alléguant une scission entre la gauche constitutionnelle et une autre partie de cette chambre. Je voulais dire, pour ma part, que l'honorable M. Ledru-Rollin est allé trop loin en disant que toute la gauche s'était prêtée à cette fusion. C'est une erreur (l'opposition).

L'honorable membre revient à la discussion. Il engage l'opposition à maintenir avec fermeté ses principes. On peut être divisé sur quelques points, mais tous doivent s'appuyer sur le pays.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRE, ayant qu'on ne fermât la discussion générale, voudrait entendre un membre de la gauche. (Rumeur.) Il désirerait des explications sur la fusion. Est-ce un mariage secret? (On rit.) En naîtra-t-il beaucoup d'enfants? La paternité se reconnaîtra-t-elle aisément? (Nouveaux rires. — Murmures.)

L'honorable membre adresse diverses questions qui se perdent au milieu du bruit.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE: A une question qui n'est pas sérieuse il est impossible de répondre sérieusement. (Très bien!)

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRE: La preuve que ma question est sérieuse, c'est qu'on n'y répond pas.

M. THIERS: Je demande la parole. (Vif mouvement de curiosité.) M. Thiers ne veut pas répondre à la diatribe qui lui a été adressée hier. Sorti des affaires, il est entré dans l'opposition et est resté toujours fidèle à ses principes. S'il avait obtenu la sympathie de M. Ledru-Rollin, il croirait y avoir manqué. (Très bien!)

Si l'on veut savoir les causes de son alliance avec la gauche dynastique, qu'on ouvre le *Motivateur*, on les trouvera. (Nouvelle adhésion.)

Abandonnant ensuite cette question de partis, l'orateur parle spécialement de nos relations avec l'Amérique. M. Thiers examine quelle a été la conduite du cabinet dans l'affaire du Texas, et quels motifs ont pu le porter à s'opposer à l'annexion comme l'Angleterre. Ce n'est ni la sympathie pour le Mexique, ni l'intérêt commercial inventé après coup, ni l'inquiétude causée par la grandeur américaine, inquiétude qui ne saurait exister, ni l'équilibre américain, qui ne saurait être que l'équilibre anglais.

Ce qui nous a rattachés sur ce point à l'intérêt de l'Angleterre, c'est la nécessité de racheter les fautes commises depuis quatre ans. Supprimons, par la pensée, la signature du traité du droit de visite et l'affaire de Taïti, et toutes les questions entre la France et l'Angleterre, celles de Syrie, du Maroc et du Texas, auraient été résolues tout autrement.

L'orateur désire que ses paroles soient entendues en Amérique, en Angleterre, car rien n'est plus désirable que l'union sérieuse de trois grands peuples comme la France, l'Amérique et l'Angleterre.

M. GUIZOT annonce qu'il répondra demain.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Courrier.)

Séance du 21 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. GUIZOT: Que la chambre me permette de lui demander non seulement une bienveillante attention à laquelle elle a bien voulu m'accoutumer, mais encore son entière liberté d'esprit et sa plus sérieuse réflexion. L'honorable M. Thiers a fait hier un appel à vos premières impressions, à vos instincts; aujourd'hui je fais, moi, un appel à votre jugement le plus mûr, le plus réfléchi, conditions fondamentales, suivant moi, de toute bonne et grande politique.

Ce que je demande à la chambre, c'est de croire que j'ai bien senti toute la gravité de ce que nous avons fait. Dès le début j'ai pressenti toute les objections. Il m'a fallu la conviction la plus profonde pour me déterminer à suivre la ligne que j'ai conseillée à la couronne. Je suis convaincu que c'était la seule qui convint aux

grands intérêts de notre pays. Ce que j'ai fait, je persiste à penser que j'ai dû le faire.

De concert avec le gouvernement texien alors au pouvoir, j'ai conseillé au Texas de maintenir son indépendance, j'ai conseillé au Mexique de la reconnaître. J'ai proclamé dès l'origine que ceci était une question de volonté du peuple texien, que c'était à lui seul de décider, et que quand il aurait prononcé nous aurions plus rien à dire, que nous ne dirions rien de plus. Avant toute décision, nous donnions notre avis, nous réservions notre action. Une fois que le vœu pour l'annexion fut devenu évident, nous n'avons plus rien objecté. Dans le courant de l'affaire, nous n'avons adressé aucune observation aux Etats-Unis; nous avons renfermé l'affaire entre le Mexique et le Texas. Telle a été la conduite du gouvernement du roi. Je maintiens cette politique, et je la replaçe dans les conditions où nous avons agi.

Lorsque j'ai rencontré ensuite dans le *Message* les paroles que l'on connaît, je n'ai pu me défendre d'un peu de surprise. On nous interdisait d'exercer notre influence morale sur aucune nation indépendante de l'Amérique. Pour moi, j'ai trouvé notre dignité un peu compromise, un peu touchée par ce langage; et si une autre nation l'eût tenu, il n'est personne ici qui n'eût réclamé.

M. GUZOT: Je demande la parole.

M. GUIZOT: Voyons les intérêts qui unissent la France et l'Amérique. Il en est de deux sortes: des intérêts commerciaux et des intérêts politiques. Nous avons avec la Nouvelle-Monde de grands intérêts commerciaux que nul ne contestera. Qui voudrait que nous eussions affaire à un seul producteur en Amérique, à un seul consommateur, à un seul régulateur des tarifs? Que deviendraient, dans de telles conditions, le commerce français, livré à un régulateur de tarifs unique, borné par le golfe du Mexique, par l'Atlantique et par la mer du Sud?

M. LEVAVASSEUR: Je demande la parole.

M. GUIZOT: Voilà pour l'intérêt général de nos rapports commerciaux. Quant à nos intérêts particuliers avec le Texas, nous n'avons pas voulu faire de la politique frères coup. Lorsque en 1836 nous avons reconnu l'indépendance du Texas, nous trouvions bon d'avoir un grand comptoir au Texas, des produits livrés à de meilleures conditions qu'aux Etats-Unis, de plus grands avantages pour notre transit.

L'honorable M. Thiers s'est servi hier d'une expression que j'accepte, il a dit qu'il s'agissait de la politique du monde, des rapports des états entre eux dans le monde entier. Messieurs, il y a aujourd'hui dans le monde trois grandes puissances qui sont en voie d'extension territoriale: la Russie, l'Angleterre et les Etats-Unis. Par suite de circonstances que vous connaissez tous et que je n'ai pas besoin de rappeler, la France ne tend pas à marcher dans cette voie aussi rapidement. Nous avons commencé en 1814 une entreprise qui appelle toutes nos forces et qu'il est de l'honneur de la France de poursuivre. Mais pendant que les trois puissances que je cite tendent à s'agrandir, il faut qu'elles continuent à se faire concurrence, à s'équilibrer. Le maintien des états indépendants doit aider à ce contre-poids. Voilà, Messieurs, l'intérêt de la France. En Asie, la Russie et l'Angleterre se rencontrent et s'équilibrent. En Amérique, les Etats-Unis tendent à s'affranchir de ce salutaire contre-poids.

Je ne contredirai en rien ce que j'ai dit dans une autre enceinte, je confirme tous mes vœux pour la grandeur croissante des Etats-Unis; mais est-ce à dire qu'on ne persuadera à personne que l'Amérique, quelque grandeur qu'elle acquière, puisse être pour nous un danger? (Murmures à gauche.) Qu'il me suffise de vous rappeler les paroles si exclusives qu'on vient d'entendre tout à l'heure, et que j'extrayais du message.

On m'a demandé ce que j'entendais par ce mot d'équilibre en Amérique. Messieurs, je n'ai pas voulu assiéger cet équilibre à celui des états d'Europe, quoiqu'il y ait entre l'un et l'autre un certain rapport. J'ai voulu dire qu'il ne fallait pas qu'aucune puissance acquiescât à une influence trop exclusivement prépondérante.

On dit que j'ai fait preuve d'une prévoyance lointaine, excessive, et qu'on attendait nos sacrifices des intérêts actuels. Messieurs, dans un pays où les choses vont si vite, il n'y a pas de prévoyance lointaine. Qui eût prévu que les Etats-Unis fussent aller si loin? Qui peut dire ce qu'ils seront dans vingt ans? Nous n'avons pas compromis nos bons rapports avec eux, voilà ce que je maintiens. Non, entre gouvernements sensés, les bons rapports ne sont

l'amour, au personnage d'Armide, celui de Renaud est bien supérieur à Enée, qui n'a rien de grand dans ce quatrième livre de l'*Enéide*, car Enée a consenti, pour ainsi dire, à déshonorer Didon, et consent ensuite à l'abandonner.

Le second discours d'Armide est la traduction de celui de Didon. La naïveté qui avait conduit les deux messagers les reçoit de nouveau avec leur compagnon. Armide, qui s'est évanouie sur le rivage, revient à elle, et, la fleur dans l'âme, elle retourne dans son palais, que le poète, à la strophe LXVIII, nous montre changeant d'aspect, disparaissant tout à coup avec toutes ses merveilles par la volonté de l'enchanteresse au désespoir. Elle monte sur son char, traverse, enveloppée d'un nuage, l'Océan et la Méditerranée, et arrive dans son palais de Sodome, sur les bords du lac Asphaltite.

Au chant XVII, le poète nous transporte à Gaza, nous montre le sultan d'Egypte au milieu de l'immense armée qu'il amène au secours du roi de Jérusalem; il nous retrace l'air imposant de ce maître de l'Egypte, et finit la peinture qu'il nous en fait en disant:

« Ce fut sans doute sous des traits semblables à ceux de ce monarque qu'Apelles ou Phidias représentèrent Jupiter. »

Par une coïncidence extraordinaire, ce sultan nous rappelle cet illustre vieillard qui règne actuellement sur l'Egypte, Méhémet-Ali, dont on vante l'extérieur imposant, la majestueuse barbe, les yeux encore pleins de feu et les exploits qui l'ont rendu célèbre.

Le Tasse, en nous parlant de ce sultan, fait un anachronisme que nous pouvons lui pardonner, car ce vieillard dont il loue les vertus était mort seulement depuis cinq ans lors de la première croisade. Le sultan passe en revue cette armée composée de tant de nations différentes, et donne le sceptre, signe du commandement, à Emir, renégat arménien. A la suite de cette armée paraît, comme un phénix, à la tête d'une légion de Syriens, Armide, montée sur un char magnifique traîné par quatre licornes. Le sultan convie à un festin les principaux chefs de son armée. Armide y est admise comme reine. Là, elle prépare une terrible conjuration contre Renaud; elle offre sa main et tous ses trésors à celui qui lui apportera la tête de ce guerrier. Cependant Renaud et ses deux compagnons ont été déposés, après quatre jours de navigation, sur les rivages d'Ascalon. Ils voient de loin resplendir quelque chose: c'est un bouclier dont ce même vieillard que nous avons vu au chant XIV fait la description à Renaud. Ce bouclier est une imitation de celui d'Achille dans Homère et d'Enée dans Virgile.

L'éloge exagéré que le poète fait d'Alphonse, duc de Ferrare, est une ombre au milieu du tableau magnifique qu'il fait de la gloire future de la maison d'Este, représentée sur ce bouclier.

Renaud, au commencement du chant XVIII, arrive au camp des croisés, se présente devant Godefroy, le prie de lui pardonner sa faute, et, comme Achille, se retire dans sa tente, où l'ermite Pierre lui donne ses instructions. Le lendemain, au lever de l'aurore, le héros se rend seul sur la montagne des Oliviers, y fait sa prière, et se rend ensuite à la forêt enchantée, qui, au lieu d'être d'un aspect effrayant, est pour lui un séjour agréable. Les prodiges se multiplient sous ses pas, mais son cœur est insensible. La volupté est le dernier moyen employé pour fléchir son âme:

des nymphes lui apparaissent, Armide se montre enfin à lui, mais c'est en vain; il se rit de tout, et la forêt reprend son aspect accoutumé, l'enchantement cesse tout à coup.

De retour au camp, il annonce qu'il n'y a plus rien à craindre. Aussitôt l'armée court à la forêt; on abat une grande quantité d'arbres; on construit des machines, des catapultes, des balistes, des béliers et des tours énormes. Le jour du combat étant arrivé, on approche des murailles toutes ces machines, à l'aspect desquelles les infidèles sont saisis d'étonnement. L'assaut commence. Renaud monte le premier sur une longue échelle, et, malgré les traits, il résiste et monte toujours; il parvient au haut des murailles et y plante l'étendard de la croix. Ismen et deux magiciens paraissent, mais une pierre énorme partie des machines chrétiennes les tue tous trois à la fois. Pendant l'attaque, Godefroy a eu une vision; un ange lui est apparu, l'a encouragé et aidé à vaincre. Virgile, au second livre de l'*Enéide*, nous représente aussi Vénus apparaissant à Enée lors de la chute de Troie.

La fin du combat et la prise de Jérusalem sont l'objet du chant XIX. Tancrede rencontre son terrible rival, Argant, qui lui reproche de venir trop tard se mesurer avec lui, et qui le défie de nouveau. De même qu'Achille défend aux Grecs de lancer des traits sur Hector qu'il veut seul combattre, ainsi le Tasse nous montre Tancrede défendant aux guerriers chrétiens de l'aider à vaincre son ennemi personnel. Au moment où le héros va commencer le combat, il s'aperçoit que son rival est sans bouclier; il jette le sien, car il le regarde comme indigne de lui de combattre à armes inégales.

Le Tasse, depuis la strophe x jusqu'à la strophe xxiv, fait une description magnifique de ce combat singulier, qui a lieu à l'écart. Tancrede a fait à son ennemi une large blessure, et, content de l'avoir vaincu, il lui offre généreusement la vie; mais Argant se relève, et, pour toute réponse, lui prodigue ses coups et le blesse. Tancrede lui fait une nouvelle blessure, offrant toujours la vie que son rival s'obstine à refuser. Il lui porte enfin le coup mortel: Argant tombe sans vie. Le vainqueur lui-même, fatigué et blessé, tombe presque mort. Renaud poursuit ses avantages et achève sa victoire. Cependant Vafrin, le fidèle écuyer de Tancrede, à la faveur d'un vêtement arabe et de la langue de ce peuple qu'il connaît et parle, s'est rendu au camp de l'armée égyptienne pour en connaître les forces. Mêlé parmi ses guerriers, il a surpris tout le secret de la conjuration tramée par Armide contre Renaud; mais il a enfin été reconnu par Herminie, qui, bien loin de le déceler, s'est jointe à lui, et tous deux viennent en semble au camp chrétien. Sur leur chemin, ils rencontrent deux cadavres, celui d'Argant et celui de Tancrede qu'ils croient mort; mais tout à coup il donne signe de vie. Ici, nous voyons toute la sensibilité du Tasse lorsqu'il dépeint la douleur d'Herminie. Les deux corps sont portés au camp chrétien. Dès que Tancrede a recouvré ses sens, il déclare qu'il veut qu'on donne la sépulture à son noble ennemi. A la fin de ce chant, le poète est plein de noblesse et de grandeur.

Dans le chant XX, le dernier de la *Jérusalem Délivrée*, doit avoir lieu le dernier et le plus terrible combat. Le Tasse nous montre sa science militaire dans la description de l'ordre de l'armée chrétienne, rangée en ba-

taille par Godefroy. Toute la campagne ressemble à une immense forêt, tant les lances sont nombreuses. On vient aux mains, et Godefroy, le héros du poème, joue encore un rôle trop passif. Il ne grandit pas assez; jamais le poète ne lui oppose un guerrier terrible, comme il le fait pour Tancrede et pour Renaud. Le vieux Raymond se distingue dans la mêlée, et Tancrede, qu'on avait laissé couché sur son lit de douleur dans la Terre-Sainte, veut aussi partager la gloire des autres chefs; il s'élance au milieu des combattants, et fait des prodiges de valeur. Armide reconnaît Renaud; trois fois elle arme son arc d'une flèche, trois fois la flèche lui tombe des mains; enfin, la quatrième est lancée, et le trait, comme dit le poète, et le repentir vole avec lui.

Cette flèche reste sans force contre l'armure mystérieuse de Renaud, qui terrasse Adraste, Soliman et Tissapherne. Ormond et ses complices, grâce aux instructions données par Vafrin, sont reconnus et tués par Godefroy lui-même dont ils avaient juré la mort. Armide, dont les vengeurs ont tous péri, moissonnés par l'épée des chefs chrétiens, s'enfuit vers une grotte; mais Renaud la suit, lui arrête le bras au moment où elle allait se donner la mort et se réconcilie avec elle.

Godefroy anéantit l'armée égyptienne, à laquelle il ne reste plus qu'un seul chef; c'est le roi de Samarie, Altamora, qui marche à la tête des Persans, et qui se mesure avec le chef de l'armée chrétienne. C'est le seul combat singulier que livre Godefroy, encore il n'est pas terrible.

Pour dernier tableau, le poète nous montre l'armée chrétienne allant au tombeau du Christ qu'elle venait d'arracher à la domination tyrannique des Croisés.

Telle est dans son ensemble cette œuvre de génie, admirable monument de la gloire littéraire de l'Italie. Quelques défauts y sont à peine de beautés d'un ordre supérieur. Emploi trop fréquent de la servie trop grande dans les dangers et les exploits de son héros, au premier rôle trop passif, récits trop nombreux et trop longs au détriment de l'action qui languit souvent, manque d'énergie dans quelques passages où pourtant on aimerait la trouver; mais aussi imitations rajeunies qui sont un témoignage certain du génie et de l'érudition de l'auteur, caractères bien conservés, traits profonds de connaissance du cœur humain, descriptions historiques et géographiques, comparaisons toujours justes, discours éloquent, épisodes adroitement amenés, style harmonieux et fluide; tels sont, en général, les défauts et les qualités de la *Jérusalem Délivrée*, poème qui, sans pouvoir marcher de pair avec l'*Iliade*, l'*Odyssée* et l'*Enéide*, restera au nombre des grands modèles du genre épique. Nous pourrions appliquer au Tasse et à son poème ce passage de l'*Orateur* de Cicéron:

« Sed pax est omnes omnia experiri, qui res magnas, et magno opere expectandas conciperunt. Quod si quem aut natura sua, aut illa praesentis ingenii vis forte deficiat, aut minus instructus erit magnum artium disciplinis: teneat tamen eum cursum, quem poterit: prima enim sequentem, honestum est in secularis, tertiusque consistere. Nam in poetis non Homero soli locus est, ut de Graecis loquar, aut Archiloco, aut Sappho, aut Pindaro; sed horum vel secundis, vel etiam infra secundis.

pas si facilement compromis. Quand ces rapports sont fondés sur des intérêts puissants, ils sont surmontés des dissidences momentanées. Nous pouvons exercer notre prévoyance sans que ces intérêts, ces rapports, soient compromis.

Je veux parler encore d'autre chose, d'un intérêt pressant, actuel, imminent. Les Etats-Unis ne sont pas seuls dans l'Amérique du Nord, ils sont à côté de l'Angleterre, et entre ces deux nations les rapports deviennent de plus en plus difficiles, ils sont sur le point de devenir périlleux. Un mot, Messieurs, à ce propos, de l'état actuel de nos relations avec l'Angleterre.

Ces relations sont faciles; nous nous en honorons, nous nous en félicitons. Nous sommes convaincus que dans l'état des relations des deux peuples, avec la multitude de liens qui les unissent, la bonne intelligence des deux peuples est nécessaire pour la paix. Il faut choisir entre l'intimité telle qu'elle existe et une froideur, une réserve qui ôte à la paix son caractère de stabilité. (Murmures.) Si je me permettais de faire ce que faisait hier l'honorable M. Thiers, je dirais qu'il n'y a personne qui, mis dans l'intimité de ce qui s'est passé entre l'Angleterre et la France depuis cinq ans, ne reconnût que la politique de la France a toujours été indépendante. (Murmures d'incrédulité.) Il faut ignorer complètement les faits pour prétendre le contraire. Oui, Messieurs, la politique de la France a toujours été indépendante, ce qui n'a pas empêché les bons procédés réciproques des deux nations. (Nouveaux murmures.)

M. Guizot relit, à ce sujet, un paragraphe du discours de M. Thiers dans la séance d'hier.

M. THIERS: La lecture de mes paroles me dispense de rectifier le sens que vous voulez leur donner.

M. GUIZOT: Permettez, je n'ai pas cherché à expliquer vos paroles.

M. THIERS: Alors, pour que vous ne vous mépreniez pas sur ma pensée, je vais vous l'expliquer. J'ai voulu dire que, grâce à la manière dont les affaires ont été conduites, les deux peuples ont été mécontents l'un de l'autre. L'un a fait d'immenses sacrifices, et je n'ai besoin de rappeler que l'indemnité Pritchard pour le prouver.

M. GUIZOT soutient que les deux peuples ne sont pas mécontents l'un de l'autre.

La véritable opinion publique des deux pays, dit-il, s'applaudit de la manière dont les affaires ont été conduites. Voilà pourquoi la paix générale n'a pas été troublée, voilà pourquoi la bonne intelligence a été maintenue. J'ajouterai que de pareilles choses ne peuvent pas se faire par toutes les mains. (Très bien! aux centres.)

Quelle est la politique qui doit prévaloir dans les difficultés qui peuvent éclater entre les Etats-Unis et l'Angleterre? C'est la politique de la paix. Nous la conseillons toujours; et si par malheur la paix venait à être rompue, notre devoir serait la neutralité. Ce rôle devrait appartenir à la France; elle doit, si jamais les circonstances doivent le lui imposer, s'y préparer. Tout ce que nous avons fait dans cette question, nous l'avons fait en vue de rendre cette attitude possible. C'est exactement cette conduite qu'en 1794 Washington a fait tenir à son pays. Il a, au moment même où la guerre éclatait, envoyé un ministre à Londres pour proposer un traité à l'Angleterre, et cependant il a pratiqué la politique de la neutralité entre les deux pays. Ce sont là de grands et beaux exemples.

Je sais bien que notre conduite peut soulever dans le pays une fâcheuse impression; mais nous maintiendrons cette conduite, et le pays jugera plus tard si nous avons manqué de prévoyance. Je le répète, la politique à laquelle nous nous sommes attachés, c'est la politique de la neutralité; c'est par là que la France pesera le plus dans la balance; c'est là le but que nous nous sommes proposé; c'est là le sens de ce que nous avons fait dans la question du Texas; nous y persévérerons, et nous en recueillerons, croyez-le bien, les fruits dans l'avenir.

M. Guizot quitte la tribune qu'il a occupée pendant une heure. La première partie de son discours a été écoutée avec une extrême froideur; ce n'est que lorsqu'il a été interrompu par M. Thiers, et qu'il a pu, par suite de cette interruption, s'applaudir de la solution des questions que la France a eu à débattre avec l'Angleterre dans ces derniers temps, ce n'est qu'à ce moment que les autres se sont émus et que M. le ministre des affaires étrangères a retrouvé sa fidèle majorité.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

M. BILLAULT: La question qui nous occupe en ce moment est bien plus considérable dans son avenir que dans son présent. Pour la résoudre, nous ne ferons pas appel à l'opinion publique. Si nous lui faisons cet appel, elle nous répondrait comme elle nous a répondu dans d'autres circonstances; et nous croyons, quoi qu'en dise M. le ministre des affaires étrangères, qu'elle ne nous égarerait pas. Notre commerce avec le Texas n'a pas l'importance qu'on lui accorde. Ce commerce est représenté dans les états officiels par une somme de 200,000 fr. (ou 100), entrée et sortie. Il faut, pour faire entrer le Texas dans des considérations commerciales, supposer la chambre ou bien légère ou bien ignorante.

Vous avez dit que, si l'Angleterre avait voulu s'annexer le Texas sans le consentement mutuel, vous vous y seriez opposés.

M. GUIZOT: J'ai dit que nous n'avions pas protesté, que nous n'avions fait aucune objection, l'annexion du Texas avec les Etats-Unis ayant été consommée, et que nous aurions agi de même si l'annexion avait eu lieu entre le Texas et l'Angleterre.

M. BILLAULT examine si l'équilibre du monde était réellement engagé là. Oui, sans doute; mais était-ce au bénéfice ou au détriment de la France?

Il y a deux espèces de prépondérance, dit l'orateur: celle qui s'exerce au profit de l'avenir, celle qui s'exerce au profit du présent, et c'est la nôtre. Ce n'est pas la conquête de telle ou telle province en Amérique qui peut nuire à la France.

L'orateur expose toute la puissance de l'Angleterre dans le monde, où elle est représentée partout, où elle a pris des îles partout, et pendant ce temps-là, le gouvernement français ne se trouble pas, il ne voit pas dans cet immense envahissement la rupture de l'équilibre du monde! Mais ce n'est plus la balance du monde, ce n'est plus la balance française, c'est l'équilibre anglais.

Le ministre avoue aujourd'hui ses relations intimes avec l'Angleterre. Il y a trois ans, M. le ministre disait: Point d'intimité spéciale avec personne, le préopinant sait que c'est là le fond de la politique anglaise; point d'intimité enchaînée avec personne. C'est là une bonne politique, non seulement pour aujourd'hui, mais pour tous les temps. (Ah! ah!)

Je demande quels faits nouveaux se sont manifestés pour changer cette ligne de conduite que vous traciez pour tous les temps.

Nous avons la prétention d'être une puissance commerciale à côté de l'Angleterre. Or, l'Angleterre ne peut vivre avec le statu quo. Elle ouvre à coups de canon les ports qu'on veut lui fermer. Ferez-vous comme elle? Il n'y a pas un intérêt anglais qui ne soit contraire au vôtre. Vous aviez un semblant d'influence en Egypte; l'Angleterre a les Indes derrière, et vous savez ce qui s'est passé en 1840. Vous avez voulu vous établir à Taïti, c'était bien modeste; vous savez ce qui est arrivé. Au Maroc, vous n'ignorez pas ce que la

politique anglaise vous a forcés de faire. Il est quatre heures, la séance continue.

Afrique française.

TOULON, 20 janvier. — Il est arrivé des lettres de plusieurs officiers du 45^e d'infanterie de ligne, qui, avant son départ pour l'Algérie, tenait garnison dans notre ville, et nous sommes en mesure de pouvoir affirmer que les premiers renseignements publiés sur la catastrophe dont la province de Constantine vient d'être le théâtre étaient empreints d'exagération. Le malheur cependant n'est encore que trop grand, et le brave 45^e de ligne, qui en était à sa première campagne, a été rudement éprouvé.

Lorsque la colonne aux ordres du général Levasseur est rentrée à Sétif, 550 hommes environ manquaient à l'appel, et le nombre des malades était très considérable; tout le monde était épuisé. Quelques hommes ont regagné plus tard la place de Sétif. La colonne ayant marché pendant plusieurs jours dans la neige, manquant d'approvisionnement, sans abri pour passer la nuit, beaucoup d'hommes ont eu des membres gelés, et sont arrivés, comme on peut facilement le concevoir, dans un état pitoyable; plusieurs amputations avaient déjà été jugées nécessaires, et il est malheureusement probable que nous aurons de nombreux estropiés.

On disait d'abord que la colonne avait laissé 800 hommes dans la neige; or, elle ne comptait guère plus de 1,000 hommes: c'était donc sa destruction complète. Elle a laissé, par exemple, cela n'est que trop certain, presque tous ses fûts, que les coureurs arabes auront ramassés, son matériel, ses bagages, le convoi enfin, tous les chevaux et mules étant morts de froid et de faim. Depuis la première expédition de Constantine on n'avait eu à signaler un pareil désastre.

On a envoyé de Constantine des secours à Sétif, où les malades ont dû être convenablement installés.

M. le général Levasseur, qui, avant la catastrophe, avait obtenu des résultats satisfaisants; était malade et se désespérait. A Constantine on était dans la consternation.

Le temps, qui a été très mauvais sur les côtes d'Afrique, n'a pas été moins mauvais, comme on voit, dans l'intérieur; et l'on est impatient de recevoir des nouvelles de la colonne aux ordres du général d'Arbouville, qui, venue vers le Hamza, avait combiné ses opérations avec celles du général Bugeau, rentré récemment à Medeah.

Nous apprenons que la colonne commandée par le général Comman est rentrée à Blidah.

La situation de l'armée d'Afrique n'est rien moins que satisfaisante en ce moment; la campagne d'automne a été très pénible, et nos colonnes, épuisées, poursuivent pour la plupart le cours de leurs opérations malgré un temps épouvantable. Aussi les ambulances et les hôpitaux sont-ils encombrés, et nos pertes en tout genre considérables; la cavalerie perd beaucoup de chevaux.

On ne pense pas que le maréchal, malgré sa ferme volonté, puisse tenir plus long-temps la campagne.

Tribunal civil de Lyon.

Audience du 17 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. CHETARD.

Nous donnons aujourd'hui le texte du jugement qui résout la question soulevée entre les commissaires-priseurs et les huissiers de notre ville:

« Attendu que, d'après l'ordonnance du roi du 26 juin 1816, les commissaires-priseurs ont le droit exclusif de procéder aux prises et ventes publiques de meubles dans le chef-lieu de leur établissement, et que, par un jugement et un arrêt rendus entre les demandeurs et les défendeurs dans le procès-verbal, il a été souverainement jugé que la commune de la Guillotière n'était qu'une dépendance du chef-lieu d'établissement des commissaires-priseurs de Lyon; que ceux-ci avaient en conséquence le droit d'y exercer seuls leur ministère, à l'exclusion des autres officiers publics;

« Attendu que les commissaires-priseurs demandent encore aujourd'hui à être maintenus dans ce droit, et soutiennent que la loi du 25 juillet 1843, qui a créé un nouveau canton à la Guillotière, n'a rien pu changer dans leur position; que la question du procès se réduit donc à savoir si, depuis cette loi, la commune de la Guillotière peut encore, dans le rapport des commissaires-priseurs, être considérée comme une dépendance de la ville de Lyon, siège et chef-lieu de leur établissement;

« Attendu que la loi précitée dispose que la commune de la Guillotière formera à elle seule un arrondissement de justice de paix, et qu'elle est distraite du premier arrondissement de justice de paix de Lyon;

« Attendu qu'avant cette loi, il a pu être décidé avec raison que les commissaires-priseurs établis à Lyon avaient un droit exclusif; qu'en effet, d'après l'arrêté du 1^{er} brumaire an X, qui a délimité la juridiction territoriale des justices de paix de Lyon, cette commune, avec l'agglomération de ses trois faubourgs, la Croix-Rousse, Vaise et la Guillotière, a été considérée comme une cité unique, une seule et même ville composée de six arrondissements, dans le premier desquels fut placée la Guillotière; qu'ainsi, dans le rapport des commissaires-priseurs, cette dernière ville était réellement une dépendance de Lyon, chef-lieu de leur établissement;

« Attendu que, pour bien apprécier la question aujourd'hui soumise au tribunal, il ne faut pas perdre de vue que c'est en raison du nombre des justices de paix établies à Lyon par cet arrêté de l'an X que plus tard, et en exécution de l'ordonnance du 26 juin 1816, les commissaires-priseurs ont été institués au nombre de six dans la ville de Lyon; que leur institution, se rattachant à l'organisation judiciaire, est, en effet, corrélatrice à l'institution des juges de paix, et qu'ainsi leur compétence doit se déterminer d'après les mêmes bases;

« Attendu que si, par la loi du 25 juillet 1843, la commune de la Guillotière a été distraite et détachée du 1^{er} arrondissement de justice de paix de Lyon pour former un arrondissement de justice de paix distinct et séparé, il en résulte comme conséquence nécessaire que la Guillotière n'est plus une dépendance de la ville de Lyon considérée comme chef-lieu d'établissement des commissaires-priseurs;

« Que ce n'est pas en effet la ville de Lyon qui obtient un 7^e canton, mais, au contraire, la commune de la Guillotière qui cesse d'être attachée à la circonscription du 1^{er} arrondissement de Lyon pour constituer à elle seule une nouvelle circonscription de justice de paix dont elle devient le chef-lieu;

« Attendu qu'il suit de là que, de même que le juge de paix du premier arrondissement de Lyon n'a plus de compétence sur le territoire de la Guillotière, de même, par les mêmes motifs, les commissaires-priseurs n'ont plus de compétence exclusive sur le territoire qui n'est plus une dépendance de leur chef-lieu d'établissement;

« Attendu que tel est bien l'esprit de la loi du 25 juillet 1843, et que telle est l'interprétation qui lui a été donnée par le gouvernement lui-même;

« Qu'ainsi il a été créé deux offices de notaire à la Guillotière, et que, s'il a consenti, sur la réclamation des notaires de Lyon, à ce que leur nombre fût réduit à vingt-huit, ce n'a été que sous la condition que les deux notaires qui ont transféré leur résidence de Lyon à la Guillotière cesseraient d'appartenir à la première classe des notaires pour passer dans la troisième;

« Attendu que les mêmes règles ont été suivies pour la représen-

tation dans le conseil général du département, et que le canton de la Guillotière y est actuellement représenté par un mandataire spécial, au lieu de l'être, comme précédemment, par le membre élu dans le 1^{er} arrondissement de Lyon;

« Attendu qu'on fait une dernière objection, tirée de ce que la justice de paix de la Guillotière doit être assimilée à une justice de paix de faubourg, ou *extra muros*, dans le sens du paragraphe 2 de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 26 juin 1816;

« Mais que cette objection est suffisamment repoussée, soit par l'existence légale de la ville de la Guillotière comme commune et cañton distincts, soit par sa position topographique, soit enfin par l'état de sa population agglomérée, dont le chiffre dépasse vingt-cinq mille âmes;

« Attendu que la ville de la Guillotière réunit donc aujourd'hui toutes les conditions voulues par l'ordonnance du 26 juin 1816 pour avoir dans son sein un office de commissaire-priseur; mais que jusqu'à ce jour le gouvernement n'ayant pas jugé à propos d'y pourvoir, il en résulte que les choses doivent en attendant rester sous l'empire du droit commun, et qu'ainsi les commissaires-priseurs de Lyon n'ont le droit de procéder aux ventes et prises dans le canton de la Guillotière qu'en concurrence avec les autres officiers publics;

« Attendu d'ailleurs que si la question pouvait paraître douteuse, le doute devrait naturellement s'interpréter contre le monopole et le privilège réclamé par les commissaires-priseurs et en faveur de la libre concurrence...

« Par ces motifs, le tribunal dit et prononce, par jugement en premier ressort, que la compagnie des commissaires-priseurs est mal fondée dans sa demande, et qu'elle en est déboutée; dit, en conséquence, que les commissaires-priseurs ne pourront procéder aux prises et aux ventes aux enchères publiques de meubles dans la commune de la Guillotière qu'en concurrence avec les huissiers et les autres officiers publics; condamne la corporation des commissaires-priseurs aux dépens. »

Chronique.

Cette nuit, il s'est fait une excavation sur le trottoir du quai de la Balaïne; elle représente l'orifice d'un puits, et intercepte la circulation des piétons.

— La Société académique d'architecture de Lyon, dans sa séance du 3 courant, a admis au nombre de ses membres titulaires M. Alphonse Dubois, architecte de cette ville.

— Les travaux d'amélioration du Rhône vont recevoir une allocation plus considérable; ils figureront au budget de 1847, nouvellement présenté, pour une somme de 600,000 fr. de plus; ce n'est, au reste, que la suite d'un engagement pris dans une note insérée au budget de 1846.

— M. le maire de Lyon nous prie d'annoncer que l'on peut pendant huit jours, à compter du 22 de ce mois, consulter au bureau d'architecture, à l'Hôtel-de-Ville, le plan d'un terrain appartenant aux mariés Brevard, et dont l'acquisition, nécessaire aux travaux d'enceinte de Fourvières, a été déclarée d'utilité publique par une ordonnance royale du 22 décembre dernier, laquelle demeurera affichée à la mairie pendant le même délai.

La présente publication est faite en vertu de l'ordonnance royale réglementaire du 1^{er} août 1821.

— Le préfet du Rhône donne avis qu'un avant-projet a été présenté par M. Chatoux pour la construction d'un pont suspendu sur le Rhône à Vernaison.

Une enquête est ouverte sur cet avant-projet, conformément aux dispositions de l'ordonnance réglementaire du 18 février 1834.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la préfecture du Rhône (2^e division); toutes personnes peuvent en prendre connaissance, et consigner, sur un registre spécial ouvert à cet effet, les observations qu'elles auraient à produire sur l'utilité publique et la convenance des travaux projetés.

La durée de cette enquête est fixée à vingt jours. En conséquence, le registre sera clos le 5 février prochain, et remis aussitôt à MM. les membres de la commission formée en exécution de l'article 21 de l'ordonnance précitée.

— Le ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique, grand maître de l'Université de France, arrête ainsi qu'il suit le sujet de la dissertation que devront traiter par écrit les candidats du concours qui s'ouvrira en 1846, à la faculté de droit de Grenoble, entre les aspirants au doctorat et les docteurs reçus dans ladite faculté depuis le 1^{er} janvier 1845:

« Exposer avec précision quels ont été et quels sont encore les privilèges accordés à la minorité, soit dans le droit romain, soit dans le droit français ancien et moderne, en indiquant surtout les voies de recours ouvertes au mineur dans tous les cas où il a pris des engagements sans ou avec le concours de son tuteur. »

Conditions du concours. — Sont admis à concourir: 1^o les élèves de quatrième année, aspirant au doctorat, ayant subi leurs deux examens avant le 25 août prochain; les docteurs reçus par la faculté de Grenoble depuis le 1^{er} janvier 1845.

Chaque dissertation devra être déposée au secrétariat de la faculté, au plus tard le 25 août prochain.

Chaque concurrent écrira en tête de sa dissertation deux devises, l'une en français, l'autre en latin. Il écrira les mêmes devises sur l'enveloppe cachetée d'un billet qui contiendra ses noms et prénoms et son adresse.

Deux boîtes en forme de tronc seront placées au secrétariat de la faculté, de manière que les concurrents puissent déposer dans l'une les mémoires et dans l'autre les enveloppes contenant les noms des auteurs.

Une commission spéciale, composée de trois professeurs, sera chargée de lire et d'apprécier tous les mémoires déposés, et d'en désigner six au plus et trois au moins, parmi lesquels la faculté aura à décerner les prix, s'il y a lieu, après discussion et au scrutin.

Dans la séance solennelle de rentrée des facultés, indiquée pour la distribution des médailles, il sera fait un rapport sur le mérite du concours, spécialement sur le mérite des mémoires couronnés.

Les noms des concurrents qui auront obtenu des médailles ou des mentions honorables seront transmis à M. le ministre de l'instruction publique.

— On lit dans le Journal de Saint-Etienne:

« La nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans la boutique du sieur Gesclon, rue de Lyon; mais, pour se venger de n'avoir trouvé qu'une somme de 60 francs, ils ont emporté autant de livres de pain. Du reste, le procédé effractif est toujours le même: ils avaient fait une ouverture de 60 centimètres dans une légère cloison en briques qui sépare la boutique d'un corridor toujours ouvert, la nuit comme le jour. Répétons, sans nous lasser, que les marchands de Saint-Etienne doivent surveiller leurs boutiques la nuit, s'ils ne veulent pas qu'on les vole. »

— Nous apprenons avec surprise que M. Quatrevaux, directeur des postes à Lons-le-Saunier, sous le poids d'une disgrâce, est en-

voyé à Saint-Flour, dont le directeur est désigné pour le remplacer.

Si l'on en croit la rumeur publique, une erreur commise dans un autre bureau de poste serait la cause de cette disgrâce imméritée. Quoiqu'il en soit, M. Quatrevaux, justement estimé par tout le monde, ne laissera que des regrets à Lons-le-Saunier.

Si nous avons quelquefois élevé des plaintes contre l'administration des postes, nous n'avons jamais pensé à accuser M. Quatrevaux.

On nous rapporte le fait suivant, que nous publions sans en garantir :

Vendredi 16 janvier, tout le village de Savigny (Jura) a été témoin d'un spectacle bien surprenant. Vers les six heures du soir, on aperçut dans les airs une colonne de feu montant de la terre au ciel, et en regardant à travers un foulard bien clair, on a remarqué des cavaliers armés entourant la colonne et paraissant se battre.

Dans la soirée du 7 courant, sur le territoire de la commune de Perreux, une tentative de meurtre aurait été commise par quatre inconnus sur la personne du nommé Barricant (Benoit), journalier, domicilié à Coutouvre, qui aurait été blessé par un coup de fusil, dont l'un des agresseurs était armé, de cinq plombs à la cuisse gauche et trois plombs au visage. M. le procureur du roi de Roanne, accompagné de la gendarmerie, s'est transporté sur les lieux. (Journal de Montbrison)

La police de Roanne a capturé, dimanche dernier, dans la commune de Coteau, un individu décoré du ruban de la Légion d'honneur, qui, depuis deux ans, échappait à la surveillance la plus active; il était, depuis cette époque, sous le poids d'un mandat d'arrêt, et avait subi un jugement par défaut qui le condamnait à un an d'emprisonnement et à cinq ans de surveillance pour cause de vol. Quelques heures avant son arrestation, ce rusé fripon venait de voler, dans la commune de Vougy, une somme de 175 francs au préjudice du sieur Torrel, chez lequel il avait couché. (Idem.)

Mercredi dernier, vers une heure du matin, un incendie s'est déclaré au lieu du Rivage, sur les bords de la Loire, dans les bâtiments habités par le sieur Rollin, maître marinier. Au bruit de la générale, une assez grande quantité de citoyens et de pompiers se sont transportés sur les lieux; mais la violence du vent rendait impuissants et inutiles tous les secours que l'on tentait d'apporter. Toute la construction et ce qu'elle contenait a été réduit en cendres. Les bâtiments et le mobilier étaient, dit-on, assurés. (Idem.)

Le *Moniteur de l'Armée* rend compte d'un fait dont l'honneur revient en partie aux jeunes soldats de la classe de 1844, appartenant au département de l'Ain, qui ont été incorporés pour la plupart dans le 38^e de ligne. Ces jeunes gens, à leur arrivée à Romans (Isère), lieu du dépôt du régiment, au lieu de vendre, comme cela se fait d'ordinaire, leurs vêtements civils au moment de prendre l'habit militaire, les ont remis à la disposition du bureau de bienfaisance pour être employés au soulagement des indigents de la commune. M. le maire de Romans a adressé à l'officier commandant le dépôt une lettre de remerciements, et M. le lieutenant général de Lascours, commandant la division, a fait témoigner aux jeunes gens récemment incorporés dans le 38^e, sa satisfaction pour cette action généreuse.

On lit dans la *Chronique de Bourgogne* : Mercredi dernier, la commission de la statue Monge a décidé que l'exécution de cette statue serait confiée à M. Rude. On ne saurait trop remercier nos concitoyens de cet acte de justice et d'intelligence, qui assure à notre ville un monument de premier ordre.

— On lit dans la *Revue de Bourgogne* :

« Voici un acte qu'il suffit de mentionner pour en faire l'éloge. »

Nous apprenons que la veuve de notre illustre compatriote, M^{me} Monge, comtesse de Péluze, que plusieurs personnes se sont plu à faire mourir avant l'heure, vient d'offrir à la ville de Beaune un don de 3,000 fr. en rentes sur l'état. L'administration municipale disposerait de l'intérêt annuel de ce capital en faveur de l'élevé de mathématiques le plus distingué.

L'ampliation de l'ordonnance royale qui permet d'élever une statue à Gaspard Monge dans les murs de Beaune, sa ville natale, est arrivée le 13 à la mairie. Espérons donc, maintenant que toutes entraves se trouvent levées pour les souscriptions dans les différents corps militaires, voir la commission agir avec énergie.

Le conseil municipal s'est assemblé hier soir pour délibérer et sur l'offre de M^{me} Monge et sur les mesures à prendre par suite de l'ordonnance ci-dessus.

Les journaux qui se sont occupés de notre malheureux compatriote, M. Alfred Marey-Monge, ont tous commis une erreur. M. Marey-Monge n'est pas deux frères, mais cinq, et, qui mieux est, une sœur mariée à M. Armand, député de l'Aube.

La réunion des médecins de l'arrondissement de Chalon aura lieu samedi 24 janvier, à une heure de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, salle d'audience de la justice de paix. Les médecins qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de convocation, sont priés de regarder le présent avis comme une invitation.

On annonce qu'en vertu d'un arrêté de M. le maire de Chalon-sur-Saône, les exécutions, qui avaient lieu sur la place Saint-Pierre, se feront dorénavant sur la Place-Rouge, à la Citadelle. Cette mesure soulève de vives réclamations dans ce quartier.

Spectacles du 23 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — La Juive, grand-opéra.

CÉLESTINS. — Marie-Jeanne, ou la Femme du peuple, drame.

Plus Heureux qu'un Roi, vaudeville. — Moëllon, ou l'Enfant du Bonheur, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On a découvert une bande considérable de faux monnayeurs qui étendent ses ramifications dans la Forêt-Noire; elle s'occupe de l'imitation des écus de 5 f. de France. Les mauvais sujets qui la composent sont très rompus au métier. On a fait un bon nombre d'arrestations.

Le tribunal de commerce de Dieppe vient de désigner la *Vigie*, de Dieppe, et le *Pilote*, de Dieppe, pour les insertions légales prescrites par le code de commerce.

En désignant, dit le *Pilote*, les deux journaux de Dieppe pour les insertions légales prescrites par le code de commerce, nos juges consulaires ont fait preuve de sagesse et d'impartialité.

Il serait à désirer, pour l'honneur de notre magistrature, que les juges nommés par le roi se décidassent un jour à suivre l'exemple que leur donnent les juges nommés par les citoyens.

Nous ajouterons que les tribunaux de commerce pourraient partout, comme celui de Dieppe, réparer, autant qu'il serait en eux, les injustices dont les feuilles de l'opposition sont victimes.

Nouvelles étrangères.

SUISSE.

BALE-VILLE. — L'attention se porte sur la circulation d'une nouvelle monnaie frappée par un particulier. M. Eckenstein, propriétaire de la

brasserie du Cardinal, a fait frapper des jetons portant ses initiales et les insignes de sa profession, un stiefel de bière couronné de houblon, jetons que chacun peut échanger chez lui contre un verre de la boisson qu'il prépare. Ces jetons circulent en ville pour le prix du verre de bière (3 kreutzers); on les accepte sans difficulté.

SAINT-GALL. — M. le landammann Næff est de retour du Tessin, où son gouvernement l'avait envoyé avec les représentants de la société piémontaise, concernant la concession qu'elle demande au canton de Saint-Gall. Nous apprenons que M. Næff, muni par son gouvernement de pouvoirs assez étendus, est parvenu à s'entendre avec les délégués de la société sur les points principaux du projet de concession, et que, à quelques stipulations près d'un ordre secondaire, l'affaire peut être regardée comme marchant bien.

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 janvier 1846.

Avant l'ouverture, on n'a fait qu'une seule affaire à 83 05, et le 3 0/0 a ouvert au parquet à 83 10. Il est monté à 83 20, puis il est tombé sans interruption jusqu'à 82 95, et il a fermé au parquet à ce prix. Après la clôture, le 3 0/0 est tombé à 82 90; mais il est resté demandé à 82 95.

Les affaires sont modérées.

Les fonds anglais n'étaient pas connus à quatre heures.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	85 05
Quatre pour cent.....	108
Quatre et demi pour cent.....	112
Cinq pour cent.....	121 40
Emprunt de 1844.....	85
Trois pour cent belge.....	102
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	102
Cinq pour cent belge.....	104 1/2
Cinq pour cent napolitain.....	»
Récépissés Rostchild.....	100 75
Cinq pour cent romain.....	102 7/8
Cinq pour cent portugais.....	58 1/2
Trois pour cent espagnol.....	58 1/2
Deux 1/2 p. 0-0 hollandais.....	»
Banque de France.....	3360
Comptoir Ganneron.....	1150
Banque belge.....	»
Caisse Lafitte.....	1135
Obligations de Paris.....	1372 50
Saint-Germain.....	»
Versailles (rive droite).....	»
— (rive gauche).....	347 50
Paris à Orléans.....	1262 60
Paris à Rouen.....	1026 25
Rouen au Havre.....	745
Avignon à Marseille.....	990
Strasbourg à Bâle.....	252 50
Orléans à Vierzon.....	706 25
Orléans à Bordeaux.....	645
Amiens à Boulogne.....	360
Montereau à Troyes.....	435
Bordeaux à la Teste.....	»
Chemin du Nord.....	731 25
Fampoux à Hazebrouck.....	»
Dieppe et Fécamp.....	480
Paris à Strasbourg.....	347 50
Tours à Nantes.....	372 50
Paris à Lyon.....	626 25

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 23 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	980	975	»	»
Paris à Orléans prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen prime.....	»	»	1025	1027 50	1031 25	»
Orléans à Vierzon prime.....	»	»	»	»	1045	1042 50
Bordeaux à Orléans prime.....	»	»	»	»	710	»
Nîmes à Montpellier prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord prime.....	»	»	750	747 50	731 25	»
			752 50	»	763 75	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M. Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 15.

A VENDRE MAINE DE SCITE. — UN DOMAINE situé à vingt-huit kilomètres de Lyon, sur une route royale, et formant un seul tènement de 26 hectares, en nature de prés, vignes et terres à blé, complantés de muriers, de tout enclos de murs en grande partie. — Revenu : 8 à 9,000 f., susceptible d'augmentation. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Thiaffait, notaire, rue Saint-Dominique, chargé de la vente. (3319)

A VENDRE ensemble ou séparément. — Une machine à vapeur de la force de cinq à six chevaux, sa chaudière à bouilleur, une coupeuse et trois chaudières en cuivre, des tuyaux en cuivre et en plomb. S'adresser à MM. Victorin Biétrix Sionest et Arjo, rue Neuve, 12, à Lyon. (99)

A VENDRE pour cause de départ. — Un café nouvellement réparé à neuf, situé sur la place des Terreaux. S'adresser chez M^{me} veuve Lafont, place de la Fromagerie, 6. (96)

A VENDRE Un fonds de café situé sur la commune de Caluire, en face du pont de l'Île-Barbe et du stationnement des omnibus. S'adresser, pour traiter, à M. Marcon, propriétaire de ce fonds. (110)

A VENDRE Attelage de deux petits chevaux noirs des Landes, âgés, l'un de trois ans et demi, et l'autre de sept ans. S'adresser à l'hôtel des Trois-Ambassadeurs, quai de Bogdy, n. 148, à Lyon. (106)

A LOUER A Uriage, près Grenoble. dit de l'Ancien Hôtel, à l'Établissement des Eaux Minérales. S'adresser à M. Hédon, rue Neuve-des-Capucins, n. 8, à Grenoble. (109)

AVIS. Un homme de trente ans, probe et pouvant donner tous les renseignements désirables, ayant un commerce qui n'exige pas sa présence, désire-t-il trouver une place ou un emploi quelconque. S'adresser au magasin d'épicerie, place Neuve-des-Carmes, n. 7, à Lyon. (103)

ITALIE, SICILE, MALTE.
PAQUEBOTS À VAPEUR NAPOLITAINS.
FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.
Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5742)

MALADIES SECRÈTES.
Traitement Végétal.
Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remède gratuit si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballo-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (4242)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE
CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION
Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.
L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

LE SIROP LAROZE d'écorces d'oranges amères TONIQUE ANTI-NERVEUX est prescrit avec succès par les meilleurs médecins dans les affections nerveuses de l'estomac et des intestins. Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les gastrites, gastralgies, la langueur, le dépérissement, la débilitation organique, abrège les convalescences traînantes, détruit la constipation. — 3 fr. le flacon. — On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet et signature Laroze. — Dépôt spécial chez MM. Varnet, pharmacien à Lyon; Michel, pharmacien à Tarare. (5067—7667)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23.
DÉPURATIF DU SANG.
Sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou perles blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix : 3 fr. le flacon. (4495)

AVIS. Le sieur PACHE, traiteur, aux Brotteaux, cours Morand, n. 4, maison Saint-Olive, a l'honneur de prévenir le public que son établissement sera ouvert toutes les nuits qu'il y aura bal au Colisée. (83)

AVIS. Un jeune homme marié désire trouver un dépôt concernant la passementerie. Il donnera toutes les garanties désirables. S'adresser, franco, à M. HULOT, rue de Cléry, 62, à Paris. (5065—7658)

GAZ DE SAONE-ET-LOIRE.
MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'Assemblée générale semestrielle aura lieu le 3 février 1846, au palais Saint-Pierre, salle de la Bourse, à une heure et demie très précises. (1137)

INVENTION DE GANTS.
Le sieur Gataz, demeurant grande rue de Cuire, maison Blondel, près la mairie de la Croix-Rousse, ayant trouvé le moyen de confectionner des gants sans couture, en tous genres et en toutes sortes d'étoffes, telles que velours, taffetas, satin, gaze, etc., unis, façonnés, et brochés, désire trouver un associé qui puisse disposer de quelques capitaux pour exploiter cette partie. Il est le seul qui puisse traiter ce genre, attendu qu'il a fait deux dépôts de ses articles à la date du 28 avril et du 17 mai 1845. (104)

PRÉPARATION AU BACCALURÉAT
EN DEUX OU TROIS MOIS.
S'adresser à M. Lelarge, rue des Maçons-Sorbonne, n. 7, à Paris. (5068—7660)

DÉPURATIF DU SANG.
LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. (4634)
CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX.
AVIS MÉDICAL.
On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, Saint-Jean, 30, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)